

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2024

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS - (N° 2549)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS38

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Le premier alinéa de l'article L. 312-13-1 est complété par les mots : « , dont les premiers secours en santé mentale » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe écologiste propose d'inclure les premiers secours en santé mentale dans le contenu de la sensibilisation dispensée aux élèves.

La formation sur les premiers secours en santé mentale (PSSM) permet de former au repérage des troubles en santé mentale et d'apporter une aide à une personne subissant une détérioration de la santé mentale ou étant en situation de crise de santé mentale.

Comme le rappelle la Croix Rouge Française, qui dispense ce type de formation, « ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui apportent une aide physique à une personne en difficulté ». Cette formation, lancée en 2001 en Australie et dispensée par une vingtaine de pays aujourd'hui dont la France, apporte des connaissances pour porter secours à une personne subissant, par exemple, des troubles anxieux, un choc post-traumatique, une crise suicidaire ou des troubles liés à l'utilisation de substance (agressivité ou urgence médicale). Elle permet de développer des compétences relationnelles afin de rassurer la personne en situation de détresse et de l'orienter vers des professionnels de santé mentale pouvant l'accompagner. Cette formation peut également être dispensée aux enfants à partir de 12 ans, le contenu pouvant être adapté à l'âge des participant·e·s.

La santé mentale des Françaises et Français s'est profondément dégradée ces dernières années, l'isolement et la détresse lié au Covid-19 ayant accéléré ce phénomène. C'est particulièrement le cas pour les jeunes, les femmes et les personnes précaires qui, selon une étude de l'IFOP de 2023, déclarent être le plus en souffrance psychique. Les tentatives de suicides et pensées suicidaires ont augmenté chez les jeunes adultes entre 18 et 24 ans, alors qu'elles ont déjà été multipliées par 2

depuis 2014 chez cette population. Les passages aux urgences pour « troubles de l'humeur et gestes suicidaires » ont également augmenté, selon Santé Publique France, qui appelle à renforcer les politiques de prévention. Concernant les enfants, l'OMS rapporte que « la moitié des problèmes de santé mentale commencent avant l'âge de 14 ans, mais la plupart des cas ne sont ni détectés ni traités ». L'étude Enabee menée en 2023 par Santé Publique France évalue également que 13 % des enfants de 6 à 11 ans présentent au moins un trouble probable de santé mentale.

Nous rappelons que la formation aux premiers secours en santé mentale ne se substitue en aucun cas à la nécessité d'une politique ambitieuse en matière de prises en charge psychologiques intégralement remboursées par la sécurité sociale, sans limite de séance ni supervision d'un médecin, comme le dispositif MonPsy s'entête à maintenir. Elle peut cependant, au même titre que la formation aux gestes de premiers secours, être cruciale pour porter secours à une personne subissant une situation d'urgence, telle qu'une tentative de suicide ou une crise psychotique. Dans ce contexte d'alerte sur la santé mentale des jeunes et de prévalence plus importante des troubles du neurodéveloppement parmi les enfants, il est crucial de doter également les jeunes et les enfants des gestes à adopter lorsqu'ils et elles font face à une personne en détresse.

Tel est l'objet du présent amendement.